

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 24/10/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 24/10/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 24/10/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « act	ID : 032-213202088-20241021-2024OCT21_310-DE

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

5

Séance Publique ordinaire du **21 octobre 2024**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un octobre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 11 octobre 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, M. Éric MATTIUSI, Mmes Christiane PREVITALI, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie COLAS  
Mme Laurianne DUCASSÉ  
M. Ghislain de FLAUJAC  
M. André GALOIX  
Mme Françoise LACAPERRE  
M. Julien PELLICER  
Mme Corinne QUEVILLY  
M. François-Xavier ROUX

**Ont donné procuration :**

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
M. André GALOIX à Mme Christiane PREVITALI  
M. Julien PELLICER à Mme Sylvie COUDERC  
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** Mme Emilie SARRAN

**Objet :** Budget Communal – Proposition de Décision Modificative n°1

**RAPPORTEUR :** Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Les contextes juridique, économique, social ou climatique, difficile peuvent obliger le conseil municipal à voter des dépenses nouvelles et les recettes correspondantes qui sont dégagées, soit par des augmentations de crédits après notifications, soit par des suppressions de crédits antérieurement votées.

Une décision modificative permet d'effectuer des ajustements de prévisions budgétaires par transferts de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi des inscriptions de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles.

Ainsi, le projet de décision modificative n°1, qui est soumis à l'appréciation de l'assemblée concerne :

**En dépenses de fonctionnement : -23 042,67 €**

- 011 – « Charges à caractères général » : - 26 335 €

Il s'agit de constater :

- des ajustements de crédits en plus ou en moins en fonction des consommations à ce stade sur de nombreuses lignes, en particulier sur les fluides pour lesquels des provisions prudentielles avaient été inscrites, compte tenu de la modification de l'amortisseur pour l'électricité. En revanche, une provision complémentaire est nécessaire sur la ligne d'approvisionnement en gaz.
- Quelques nouvelles inscriptions pour faire face à des dépenses nouvelles, avec en particulier l'achat de logiciel pour l'inscription des enfants au centre de loisirs ou encore la location d'une bâche pour la toiture de la cathédrale.

- 012 – « Charges de personnel » : - 80 000 €

Les crédits sur ce chapitre peuvent être diminués compte tenu des réalisations à ce jour.

- 014 atténuation de produits : 20 231 €

Ces charges correspondent à des remboursements d'exonérations ou crédit d'impôt divers, non prévisibles à l'élaboration du budget.

- 65 autres charges gestion courante : 63 045 €

Il s'agit pour 50 000 € de constater le paiement de la première échéance relative au protocole Valvital ; l'écriture miroir est inscrite en recette pour la reprise de provision. Le solde est principalement constitué de participations supplémentaires au SDEG pour 4 200 € de travaux d'éclairage public ainsi qu'au SIVOM pour un complément de travaux et de maîtrise d'œuvre pour 11 200€.

• 66 charges financières : 18 000 € pour provisionner les variations de taux et ajustement des ICNE

- 68 Dotations Provisions : -18 344 €

Les crédits sur ce chapitre peuvent être diminués compte tenu des réalisations à ce jour.

**En recettes de fonctionnement : - 23 042.67 €**

Il s'agit d'ajuster les inscriptions budgétaires :

. d'une reprise sur les crédits relatifs aux remboursements d'indemnités journalières, compte tenu en particulier du faible nombre d'accidents du travail en 2024 au **chapitre 20** (- 20 000€)

. d'ajustements suite à la réception des diverses notifications de l'Etat et du Département (FDTP) **aux chapitres 73 et 74** (15 293€)

. d'ajustements compte tenu des nouveaux montants prévisionnels estimés à ce stade pour les droits de mutation (- 30 000 €), les recettes du Casino (-65 000 €) **aux chapitres 73 et 74**

. l'inscription de nouvelles recettes (subventions Drac alarme Trésor, village des Brocs suite à la reprise par la municipalité...) pour 26 664 €

. une inscription en Recettes et Dépenses pour la reprise de provision liée au litige Valvital (50 000€)

**En dépenses d'investissement : 5 198 €**

Ce montant correspond :

- **Chapitre 20** (-50 300 €) :

. abandon de l'étude bâtiment

. virement de crédits sur le chapitre 21 pour la réhabilitation du rempart de la Tour du Bourreau

. réajustement de provisions pour frais de géomètre

- **Chapitre 204** (-1 000 €) : ajustement aux prévisions de réalisation des aides complémentaires dans le cadre de l'OPAH

- **Chapitre 21** (41 498 €) :

. virement de crédit du chapitre 20 pour la réhabilitation du rempart de la Tour du Bourreau

. réajustements par rapport aux décomptes définitifs des opérations réalisées (jardin du houtaner, cinéma...)

. inscription de nouvelles opérations : matériel ouverture 4° classe, éclairage LED salle omnisport, sécurité incendie à Naudet, achat maison Bld du Nord, réhabilitation des vitraux de la cathédrale et Eglise saint Esprit, aménagements sur l'ancienne école Bladé

. suppression de provisions pour imprévus

- **Chapitre 16** (15 000 €) : réajustement du capital dû sur 2024

**En Recettes d'investissement : 5 198 €**

Il s'agit :

- **Chapitre 10** (1 197 €) : ajustement suite à notification du FCTVA
  
- **Chapitre 138** (66 450 €) : fonds de concours CCLG
  
- **Chapitre 13** (-62 449 €) :
  - . divers ajustements suite à des soldes de subventions inférieurs aux prévisions (subventions versées au prorata des dépenses réelles : DETR (-16 518€) et LEADER (-7 523€) pour le jardin du Hountaner) ou à des notifications reçues (ANS (-19 536€) et DETR (2 934€) pour le City stade) , DETR, FIDP pour la sécurisation des bâtiments communaux (863€), subvention Etat vitraux cathédrale (5 831 €)
  - . suppression des subventions liées à des opérations annulées (études bâtiments (-16 000€), route d'Aurenque (-12 500€))

Après en avoir délibéré,

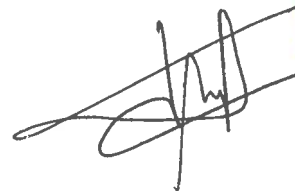
**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°1, telle qu'elle est détaillée dans la présente délibération, et dont la maquette règlementaire est annexée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Emilie SARRAN



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 24 OCT. 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 24 OCT. 2024